

Commissions géographiques Rhône-Méditerranée 2023

Bilan de la journée et des stands thématiques pour le volet « 12^e programme »

Préambule

Des commissions géographiques ont été organisées sur le bassin Rhône-Méditerranée du 17 mars au 6 avril sur le thème de la révision du plan de bassin à l'adaptation au changement climatique (PBACC) et de l'élaboration du 12^e programme. L'objectif de ces journées était de recueillir les attentes et propositions des acteurs de l'eau et d'informer sur les axes de réflexion identifiés pour le 12^e programme. Des réunions territoriales sont également prévues sur le bassin de Corse.

La participation à ces journées a été très élevée, avec une participation record sur certains territoires et un total de 860 participants (soit entre 120 et 215 participants par journée). La mobilisation des acteurs du territoire a également été forte sur les stands thématiques participatifs organisés l'après-midi, à la fois sur les stands relatifs au 12^e programme et sur le stand relatif à la révision du PBACC. Pour le 12^e programme, on relève ainsi près de 1500 contributions sous forme de post-it sur l'ensemble des commissions géographiques, dont plus de 500 pour le thème « milieux aquatiques et biodiversité » où les attentes et idées exprimées ont été les plus nombreuses. Cette forte mobilisation confirme tout l'intérêt porté aux orientations données au programme de l'agence de l'eau, dont les modalités de financement conditionnent un grand nombre de projets sur les territoires.

Les débats et contributions ont été influencés par l'actualité. Ainsi, le contexte de la sécheresse de l'été 2022 suivi de conditions hydrologiques encore difficiles en ce début 2023 a amplifié la prise de conscience des effets du changement climatique et la nécessité de renforcer les mesures de sobriété des usages, avec un leitmotiv « agir plus vite, agir plus fort ». Les échanges des 3 dernières commissions géographiques ont également été marqués par les annonces récentes du plan eau et de ses 53 mesures, annonces faites par le président de la République fin mars 2023, avec là-encore l'accent mis sur la sobriété. Enfin, les révélations récentes de la pollution par les PFAS et ses conséquences sur l'eau potable sont une source d'inquiétude sur les territoires concernés et montrent l'importance de poursuivre les actions de lutte contre toutes les formes de pollution.

Cette note fait la synthèse des contributions apportées sur les stands relatifs au 12^e programme. La première partie consiste en un bilan global mettant en avant les principales attentes et idées exprimées. Le deuxième chapitre détaille les propositions exprimées sur chaque stand, sans toutefois être exhaustif étant donné le nombre d'idées apportées, parfois diverses et variées. Ces contributions permettent d'avoir une meilleure image des attentes des acteurs des territoires et sont donc intégrées à la réflexion pour la construction du 12^e programme. Le programme final sera le fruit de la prise en compte de ces attentes, des éléments du cadrage national et des arbitrages techniques

et financiers nécessaires. Le retour des réunions territoriales corses sera également intégré dans les réflexions dès qu'il sera disponible.

Bilan d'ensemble

Les 4 stands proposés pour la construction du 12^e programme étaient les suivants :

- Milieux aquatiques et biodiversité
- Gestion quantitative de l'eau et sobriété des usages : pour traiter des questions d'économie d'eau, partage de la ressource en eau...
- Gestion intégrée et durable de la ressource pour une eau potable de qualité : pour traiter des questions de la gestion de l'eau potable (dont la tarification), qualité et quantité d'eau, captages et ressources stratégiques, pollutions agricoles...
- Assainissement, temps de pluie et nature en ville, les nouveaux enjeux : pour traiter des questions de pollutions domestiques, stations d'épuration, gestion du temps de pluie, pollutions industrielles, micropolluants...

Ces 4 thématiques permettaient de couvrir la plupart des axes d'intervention de l'agence et de concerner l'ensemble des usages.

Les contributions ont été apportées en majeure partie par les collectivités, syndicats de rivière, syndicats d'eau, fédérations de pêche et chambres d'agriculture. Les acteurs économiques étaient présents mais dans l'ensemble moins représentés lors de ces journées.

1. Eléments transversaux

1.1. Démarches globales

Plusieurs sujets ressortent des différents stands de manière transversale, mettant en avant qu'un projet sur un territoire doit s'intégrer dans une **démarche globale, avec un besoin d'être porté, accompagné, partagé**. Cette démarche globale permet de garantir l'utilité et l'efficacité du projet : le financement est un des leviers nécessaires mais il est essentiel que l'aménagement du territoire et le réglementaire soient également pris en compte afin d'avoir une **politique globale cohérente**.

Des attentes fortes ont ainsi été exprimées sur l'ensemble des stands pour les sujets suivants :

- Sensibilisation et communication ;
- Animation / Concertation ;
- Réglementaire ;
- Aménagement du territoire ;
- Suivi et connaissance.

Dans le détail, les attentes exprimées pour chacun de ces items sont les suivantes :

- ➔ Sensibilisation et communication
 - Besoin identifié de sensibiliser les élus, les citoyens, les acteurs économiques, de former et de communiquer davantage.
 - Associer les citoyens aux projets par des démarches de participation.

→ Animation

- Besoin de poursuivre l'accompagnement financier. Indispensable pour mener la concertation, porter les démarches au niveau du territoire, faire émerger les projets.
- Nombreuses demandes pour bénéficier de plus de souplesse dans les missions demandées (missions d'ordre plus général pour mieux s'adapter), de continuer à avoir un taux favorable et d'avoir des aides pluriannuelles afin d'avoir de la visibilité.
- Concerne l'ensemble des thématiques, mais attentes exprimées plus nombreuses sur le stand « milieux aquatiques ».

→ Réglementaire

- Nécessaire en plus de la concertation et de la réalisation de projets.
- Sujet des forages domestiques non connus et non déclarés qui ressort.

→ Aménagement du territoire

- Nécessité d'avoir des politiques cohérentes pour que les efforts faits d'un côté ne soient pas vains au global (par exemple accompagner pour mettre en place des haies et en détruire par ailleurs, désimperméabiliser et artificialiser en parallèle...).

→ Suivi et connaissance

- Importance du suivi et de la connaissance exprimée sur l'ensemble des stands, concerne toutes les thématiques.
- Attentes fortes sur les micropolluants (notamment PFAS).
- Attentes fortes également sur les milieux aquatiques, avec une volonté des fédérations de pêche d'être accompagnées pour réaliser un suivi thermique et piscicole.

1.2. Conditions d'éligibilité et zonage

Des demandes ont été exprimées pour ouvrir le financement à d'autres types de projets répondant aux objectifs, avec des conditions plus souples (critères moins restrictifs), mais c'est surtout la question du zonage d'éligibilité qui ressort le plus fortement des attentes. Les acteurs présents aimeraient bénéficier des aides de manière plus large et sur un **plus grand nombre de territoires**. Ces attentes sont développées dans les chapitres thématiques.

- Zonage. Attentes exprimées pour bénéficier de financement sur plus de territoires, quel que soit le sujet (solidarité ZRR, SDAGE et PDM pour milieux aquatiques et économies d'eau, captages...). Tous les territoires sont concernés par les enjeux de l'eau et souhaitent bénéficier d'un accompagnement.
- Critères d'éligibilité. Souhait d'avoir des critères moins contraignants pour pouvoir accompagner des projets répondant aux objectifs.

1.3. Appels à projets

Les appels à projets (AAP) réguliers lancés pour mettre l'accent sur un sujet ou faire émerger de nouveaux projets sur les enjeux émergents sont bien identifiés par les acteurs. Cependant, ce mode de fonctionnement engendre un manque de visibilité pour la programmation budgétaire et s'avère compliqué à gérer, en particulier pour les petites structures. Les délais de réponse sont en effet perçus comme trop courts et le montage d'un dossier nécessite des moyens humains et du temps.

Le fonctionnement par appels à projets n'est pas perçu négativement dans l'ensemble, mais une attente est exprimée **d'en réduire le nombre**.

2. Thématiques

2.1. Milieux aquatiques et biodiversité

Le stand « milieux aquatiques et biodiversité » est celui qui a recueilli le nombre de contributions le plus important au total, avec 504 avis exprimés (entre 76 et 141 par commission).

Les sujets qui ressortent sur cette thématique sont ceux du foncier, de la préservation (en particulier des zones humides), de la biodiversité, des projets de gestion intégrée, du suivi, de la sensibilisation des citoyens et des démarches participatives. De manière transversale, il est demandé de bénéficier de **conditions plus souples** et de **laisser plus de marge aux projets répondant aux objectifs**, avec moins de contraintes techniques imposées.

Actions sur cours d'eau et zones humides

Le **foncier** est considéré comme un levier essentiel pour mener à bien les actions de restauration morphologique et de préservation. Les participants expriment le besoin d'être accompagné sur un périmètre élargi (prise en compte de la préservation et des réservoirs biologiques, de la ripisylve, des bandes actives, des zones humides), avec des modalités plus souples (avances, aides en amont d'un projet), un taux d'aide plus fort et la possibilité de boucles d'échanges. Un point de vigilance est signalé pour s'assurer de l'efficacité du projet, avec par exemple une proposition pour vérifier la garantie de moyen pour entretenir et gérer lors d'un accompagnement sur une acquisition foncière.

De nombreuses attentes sont également exprimées sur l'accompagnement financier de la **préservation**, notamment des zones humides. Plus globalement, il est attendu un accompagnement plus large des **actions en faveur des zones humides**, au-delà de la restauration des zones humides dégradées, pour pouvoir gérer, préserver, réaliser les inventaires.

Concernant la restauration morphologique des cours d'eau, des taux d'aide élevés et un accompagnement au-delà des priorités du programme de mesure (PDM) sont demandés.

Les avis convergent sur l'intérêt à **poursuivre l'accompagnement financier d'un projet sur la période postérieure aux travaux** et accompagner l'entretien associé afin de pérenniser le bon fonctionnement de l'investissement. Les avis sont cependant plus partagés sur l'entretien courant de la ripisylve, avec quelques attentes pour bénéficier d'un accompagnement, plutôt dans le cadre d'une démarche globale sur un territoire.

Plusieurs avis sont exprimés pour mettre en avant la nécessité d'inciter à mener des **projets de gestion intégrée** basés sur la restauration de fonctionnalité des milieux, avec des bénéfices multiples sur le bon état, l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, les inondations ou encore le bien-être social. Tous les types de milieux sont à considérer en s'assurant de la cohérence d'ensemble, avec une meilleure prise en compte du lien terre-mer. Il est également attendu de pouvoir prendre en compte des nouveaux sujets comme le bruit, les éoliennes, la connectivité de la trame marine et de pouvoir poursuivre les démarches expérimentales.

Biodiversité

Concernant la **biodiversité**, les attentes sont de **ne plus fonctionner en appel à projets annuels** en intégrant la trame turquoise en aide « classique ». La notion de trame turquoise est d'ailleurs peu maîtrisée, avec un **besoin de connaissance et d'appui technique** sur la biodiversité (documents de cadrage et de priorisation). L'outil PSE (Paiement pour Services Environnementaux) est cité comme un outil à généraliser.

Par ailleurs, la reconquête de la biodiversité est perçue comme une solution d'adaptation au changement climatique pour les milieux aquatiques.

Mobilisation des citoyens

Les **sciences comportementales**, la **sensibilisation des citoyens** et les **démarches participatives** apparaissent comme des leviers pour faire évoluer les postures et amener à des changements de comportement. Des idées sont apportées comme la proposition d'ateliers et sorties pour favoriser la montée en compétences des citoyens ou encore le développement de l'écotourisme. Les citoyens sont perçus comme un levier fort, capables de faire évoluer les élus.

Suivi

Les attentes relatives au suivi sont de deux ordres : le suivi de l'efficacité des travaux, à moyen et long terme d'une part, et le suivi thermique et piscicole d'autre part. Les fédérations de pêche se portent volontaires pour assurer le suivi thermique et piscicole en faisant valoir leurs compétences et présence sur le terrain.

Mer

Des questions et attentes spécifiques au milieu marin se posent : mieux connaître, mieux prendre en compte le continuum terre-mer, mieux accompagner. Les attentes portent notamment sur la prise en compte des déchets sur les cours d'eau ou vallons et la gestion des eaux pluviales, ayant un impact sur le milieu marin et également de prendre en compte le milieu marin dans les AAP biodiversité. Pour la connaissance, il s'agit d'améliorer la connaissance de l'impact des débits d'étiage sur les milieux saumâtres et la mer, du lien transit sédimentaire et trait de côté ou encore de mieux prendre en compte les nouvelles pressions de type éolienne en mer

2.2. Gestion quantitative et sobriété des usages

Le stand « gestion quantitative et sobriété des usages » a également recueilli un nombre important d'avis avec 450 avis exprimés, dont 165 sur la commission Littoral-PACA-Durance (entre 59 et 165 par commission).

Les sujets qui ressortent sont le besoin de poursuivre l'amélioration de la connaissance, l'importance de la gouvernance pour assurer le partage de l'eau sur un territoire, les économies d'eau à mener par l'ensemble des usagers, le rôle de la tarification et l'importance de la réglementation. **Partager et économiser l'eau est devenu une nécessité sur tous les territoires**, avec un besoin d'accompagnement, notamment financier, partout et pas seulement sur les secteurs prioritaires actuels.

Connaissance

Le besoin d'améliorer la connaissance couvre de nombreux aspects : connaissance des prélèvements dont les forages, connaissance du fonctionnement des hydrosystèmes et en particulier des eaux souterraines et de l'interaction milieux superficiels/milieux souterrains, connaissance du rôle de l'apport d'eau douce à la mer... Un nombre important d'avis a été émis sur ce volet de la connaissance.

Des attentes sont exprimées pour le **soutien aux études et à la R&D, en particulier pour le domaine des eaux souterraines** dont la recharges des nappes ainsi que sur la capacité des sols à retenir l'eau. Le besoin **d'outils, de valoriser les connaissances acquises** en favorisant l'accès aux données, de bases de données partagées ressort également, ainsi que le financement de compteurs individuels connectés.

Gouvernance / partage de l'eau sur un territoire

« **Inciter les acteurs à se parler, échanger, travailler sur le partage de la ressource** en CLE » : cet avis résume assez bien une bonne partie des contributions apportées. La gestion équilibrée de la ressource ne peut se faire sans la mise en place d'une gouvernance appropriée sur un territoire, avec le besoin exprimé d'avoir des instances de gouvernance souples, pouvant associer des acteurs « non habituels » en fonction des besoins afin de favoriser la concertation et la sensibilisation de tous (engagement de la réflexion avec les acteurs du tourisme, meilleure inclusion des citoyens, rôle des ASA). Les commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE apparaissent comme un lieu adapté à condition de pouvoir s'adapter aux besoins.

Les **PTGE (projets de territoires pour la gestion de l'eau)** ressortent comme un autre outil majeur sur les territoires, à développer partout. Les services de l'Etat sont considérés comme un acteur essentiel à associer au pilotage de ces démarches, en associant les services « eau » et « urbanisme ».

Par ailleurs, il est attendu d'avoir des **approches territoriales intégrées** avec une cohérence entre les orientations données dans les documents d'urbanisme (prise en compte de l'enjeu de la ressource en eau dans les SCOT, la priorité donnée aux usages, l'aspect réglementaire (révision des autorisations de prélèvement, connaissance des forages domestiques) et les objectifs de gestion (fixés dans les SAGE ou PTGE).

L'eau est un enjeu essentiel pour les territoires avec des interrogations soulevées en lien avec sa gestion et son partage : comment accueillir de nouvelles activités sur un territoire ? faut-il mettre en place des quotas sur l'AEP ?

Tarification incitative et redevances

La tarification de l'eau et les redevances apparaissent comme des leviers pour inciter à une réduction des consommations et répartir de manière plus équitable les contributions à la redevance prélèvement.

La **tarification progressive de l'eau** pour l'usage eau potable, mais aussi agricole, est ainsi évoquée à de nombreuses reprises.

Du côté de la redevance, de nombreux avis sont exprimés sur le **relèvement des taux de redevance pour les prélèvements agricoles**, afin de mieux contribuer à l'impact, renforcer le principe pollueur ou préleveur/payeur et avoir plus d'équité entre les contributeurs financiers et les bénéficiaires. La redevance apparaît également comme un levier d'incitativité. La mise en place d'une tarification de la ressource stockée et la taxation d'un changement de zonage du sol sont également cités.

Economies d'eau / Sobriété des usages

De nombreuses idées sont exprimées sur les **évolutions de pratique** à mettre en place pour réduire la consommation, avec des propositions diverses et variées qui concernent **tous les usages**. Les économies apparaissent primordiales et **chacun attend que l'ensemble des usagers fournissent des efforts** : industriels, agriculteurs, particuliers, collectivités, acteurs du tourisme...

➤ Economies d'eau pour les particuliers

Concernant la consommation domestique, les aides pour la récupération des eaux de pluie, l'installation de toilettes sèches sont citées, ainsi que le suivi en temps réel de la consommation, une sensibilisation forte pour une meilleure connaissance des consommations. Plusieurs propositions émergent pour mettre en place des actions d'animation auprès des particuliers, comme des défis d'économie d'eau (sur le modèle des familles zéro déchet), du porte-à-porte pour sensibiliser et mieux connaître les pratiques individuelles, l'organisation de forums locaux de l'eau participatifs. La **sensibilisation et l'implication des citoyens** dans la démarche d'économie d'eau apparaissent ainsi comme essentielles.

➤ Economies d'eau pour les collectivités

Au-delà des démarches auprès des particuliers, les économies d'eau pour les collectivités passent avant tout par **l'amélioration des rendements**, avec un accompagnement attendu pour le renouvellement des réseaux (réparation des fuites et réseaux performants).

L'**interconnexion** apparaît comme un besoin sur les secteurs en tension, en particulier ceux ayant été fortement impacté par des problèmes d'approvisionnement en eau.

Le besoin d'accompagner la **récupération eau pluviale sur les bâtiments publics** est également exprimé.

➤ Economies d'eau pour l'usage agricole

Concernant l'usage agricole, des attentes sont exprimées sur l'évolution des pratiques avec des **cultures et variétés plus économes en eau**, adaptées au changement climatique, et le **développement des filières associées**. L'appel à projets mené par l'agence sur les filières est souligné comme un moyen de renforcer l'accompagnement vers la transition écologique. La question de la rentabilité économique et le débouché de ces cultures ressort, avec la nécessité d'évaluer et de s'assurer que les filières soient viables. Pour certains, c'est le **changement de pratiques culturelles** (mise en place de couverts végétaux, agroforesterie) qui est à privilégier plutôt que le changement de cultures, le choix des cultures relevant de l'agriculteur.

Il ne s'agit pas d'imposer mais d'accompagner vers la transition agro-écologique, avec une **approche systémique devant apporter des bénéfices multiples** pour la biodiversité, la qualité de l'eau

(notamment les nappes pour les générations futures), la protection des sols, la préservation de la ressource en eau. Les attentes ne se limitent pas à la sobriété en eau mais à la mise en place de modes de culture ne nécessitant pas de produits sanitaires (agriculture biologique), plus sobres en eau, plus résilientes.

D'autres idées ressortent de manière plus ponctuelle : mise en place de PSE (paiements pour services environnementaux) ressource, pilotage de l'irrigation.

Il est à noter que la plupart de ces idées ne sont pas émises par les représentants agricoles eux-mêmes mais par les collectivités, syndicats de milieux, associations de protection de l'environnement. Les usagers agricoles partagent ce besoin d'économiser l'eau, avec une attente pour pouvoir affecter une partie de ces économies à de nouveaux besoins.

➤ Economies d'eau pour l'usage industriel

Les avis exprimés concernant l'usage industriel sont moins nombreux, mais cet usage n'est pas oublié pour autant. Les solutions proposées sont avant tout l'optimisation des process avec la **mise en place de process plus économes en eau**, l'incitation à la réutilisation des eaux usées traitées industrielles, le financement d'opérations pilotes ou encore l'organisation de retours d'expérience autour des solutions techniques.

Solutions alternatives et substitution

Les économies d'eau sont essentielles pour réduire le besoin en eau, mais un besoin minimum en eau restera nécessaire. Plusieurs avis sont exprimés sur le **recours à des solutions alternatives**, en particulier la **réutilisation des eaux usées traitées**, la **récupération des eaux pluviales** et une meilleure infiltration de l'eau (favoriser le stockage dans les sols et développer la recharge des nappes). Dans le nord du bassin (Bourgogne-Franche-Comté), les collectivités expriment le besoin de **recourir à des ressources alternatives pour l'élevage** (récupération des eaux de pluie des bâtiments), afin de soulager la ressource destinée à l'eau potable.

Dans l'ensemble, le stockage de l'eau (retenues) ressort plus comme un point de vigilance qu'une attente, cela pouvant s'expliquer par le profil des structures ayant exprimé les avis (la profession agricole étant moins représentée). L'optimisation de l'usage des retenues existantes est une piste évoquée.

Le recours à d'autres ressources comme le Rhône est également cité, avec des inquiétudes exprimées quant à la qualité des ressources de substitution sollicitées, notamment face aux pollutions aux PFAS.

Zonage

Des attentes sont exprimées pour bénéficier d'un **accompagnement financier aux économies d'eau sur l'ensemble des territoires pour les économies d'eau**, pour l'ensemble des usages. Tous les territoires se sentent concernés par la problématique et l'enjeu d'économiser l'eau.

2.3. Assainissement, temps de pluie, nature en ville : les nouveaux enjeux

Ce stand regroupait deux grands thèmes : l'assainissement et les enjeux émergents associés et « eau et nature en ville ». Le nombre de contributions a été de 285 (entre 45 et 76 par commission), une valeur plus faible que pour les stands milieux aquatiques et gestion quantitative.

Quatre enjeux prépondérants ressortent :

- la **ville perméable**, sujet d'actualité avec un point souligné sur la cohérence à renforcer avec l'urbanisme et la nécessité d'avoir des démarches intégrées ;
- la **réutilisation des eaux usées traitées (REUT) et des eaux non conventionnelles**, avec la nécessité de faire évoluer la réglementation pour en favoriser les usages ;
- les **pollutions émergentes** et en particulier les micropolluants, avec un besoin d'améliorer la connaissance et le suivi et des inquiétudes exprimées sur les nouveaux polluants observés (PFAS) ;
- les **stations de traitement des eaux usées** et les réseaux, avec toujours des attentes d'accompagnement sur ce sujet historique.

Attentes transversales exprimées

De manière transversale à ces enjeux, le besoin **d'accompagner l'émergence des projets** a été souligné, en particulier au travers du soutien à l'animation et par un accompagnement technique de l'agence. Cet accompagnement est nécessaire pour faciliter l'émergence des projets, en faciliter le portage et valoriser les retours d'expérience. Il passe aussi par des actions de sensibilisation des citoyens et des démarches participatives, des actions de formation et la communication.

Des attentes sont également exprimées concernant les **conditions ou les critères d'aides de l'agence**, avec des demandes de pouvoir **bénéficier d'aides sur plus de territoires** (zonages de solidarité à élargir par rapport au zonage actuel ZRR) avec de nouveaux critères à établir (par exemple le foyer fiscal et/ou un prix de l'eau élevé), identifier de nouvelles cibles et avoir plus de cohérence dans le temps sur les aides apportées à un même territoire. Le recours à des contrats comme moyen d'accéder plus facilement aux aides de l'agence est perçu par certains comme un outil à développer alors qu'il est vu comme contraignant pour d'autres.

De plus, des **conditions ou des critères plus souples** sont souhaités pour certains types d'aides, comme pour l'animation de manière plus large (en dehors des contrats), les coûts plafonds jugés trop stricts, le financement des travaux réalisés en régie ou d'autres critères d'éligibilité créant des contraintes pour l'accès aux aides.

L'incitation des collectivités à regrouper l'ensemble des services liés à l'assainissement (collectif, non collectif, pluvial) est mentionnée.

Ville perméable / Désimperméabilisation

La ville perméable couvre plusieurs enjeux, comme le montrent les contributions apportées : biodiversité, îlots de fraîcheur, gestion des eaux pluviales, ruissellement et risque inondation, aspect social. Un lien fort est fait avec l'urbanisme. Une **approche intégrée de la renaturation des villes** et la

cohérence à établir avec l'urbanisme est ainsi soulignée : il s'agit de prendre en compte l'ensemble des aspects pour aider des projets globaux à l'échelle de zones aménagées. Ces zones peuvent être des quartiers des villes, mais aussi des secteurs ruraux, des zones commerciales ou des zones d'activités (nouvelles cibles à viser). La désimperméabilisation est un sujet à intégrer dans tous les aménagements urbains.

Les types d'actions citées sont nombreuses et variées : trames vertes et bleues en milieu urbain, végétalisation et îlots de fraîcheur, découverte des cours d'eau, restauration des cultures en terrasse, infiltration de l'eau dans les sols, récupération des eaux pluviales des immeubles.

Un accompagnement financier de ces actions est attendu, notamment la pérennisation des aides apportées pour la **désimperméabilisation des cours d'écoles afin de poursuivre la dynamique engagée**. Il est attendu un accompagnement financier y compris en-dehors des priorités des programmes de mesures et même parfois au-delà des enjeux eau, avec l'accompagnement des projets paysagers ou la prise en compte de l'aspect social (jardins partagés).

L'accompagnement n'est pas uniquement financier sur ce sujet d'actualité : des actions de **sensibilisation des citoyens** (et même l'encouragement de projets portés par les citoyens) et de **soutien aux porteurs de projets** sont utiles pour faciliter l'émergence des actions. Le **partage des retours d'expérience** permet également d'enclencher la dynamique et de mieux connaître le type d'actions pouvant être mises en place, et de valoriser en particulier les solutions fondées sur la nature (SFN). Des partenariats avec d'autres acteurs (acteurs de l'urbanisme, établissements pouvant apporter des aides) sont aussi à développer.

L'accompagnement technique est également attendu, avec des besoins de formation identifiés (professionnels, écoles d'architecture...) afin de **mieux faire connaître les actions possibles et les techniques disponibles**. Dans une moindre mesure, des besoins relatifs à des études sont cités (rôle des sols dans le cycle de l'eau), ainsi que des actions de communication avec la reconnaissance par la mise en place d'un label pour les collectivités.

Plusieurs contributions vont dans le sens d'un **caractère obligatoire de certaines actions via le volet réglementaire, à inscrire dans les PLU et les SAGE** : obligation de végétaliser pour infiltrer en zone commerciale, interdiction des rejets directs en cours d'eau et mise en place de bassins de rétention enterrés, obligation d'ouvrage de récupération et d'infiltration des eaux pluviales sur tous les nouveaux bâtiments. La mise en place de redevances sur l'imperméabilisation et sur les volumes d'eau pluviales rejetés au réseau sont également mentionnés.

Du côté des alertes, on retrouve des craintes sur la présence de moustiques tigres liés aux actions de désimperméabilisation.

REUT et eaux non conventionnelles

Autre sujet d'actualité, la réutilisation des eaux usées traitées et des eaux non conventionnelles se situe à l'interface des thématiques assainissement et gestion quantitative de la ressource. Les avis exprimés font ressortir le besoin de favoriser la REUT et la réutilisation des eaux non conventionnelles par un **accompagnement incitatif (mais pas forcément partout)** et avant tout de **faire évoluer la réglementation** pour lever des freins à la mise en place.

Différents leviers sont à actionner pour favoriser la réutilisation des eaux non conventionnelles : accompagnement de la sensibilisation, amélioration de la connaissance (étude sur les eaux grises, toilettes sèches...), soutien au portage des projets pour les faire aboutir, accompagnement des projets d'expérimentation. Les **eaux non conventionnelles** comme les eaux grises ou les eaux d'exhaure des mines sont citées, alors que l'intérêt de la REUT en fonction de la localisation du projet se pose. Les **zones littorales apparaissent comme prioritaires pour les projets de REUT** et des doutes sont émis sur la pertinence d'accompagner les projets partout. Un fort enjeu est également identifié pour la **récupération des eaux pluviales**.

D'autres pistes sont évoquées comme l'infiltration des eaux usées après traitement ou encore la question de la REUT à aborder sous l'angle de l'économie circulaire.

Micropolluants / polluants émergents

Trois aspects se dégagent sur le sujet des micropolluants : l'amélioration de la connaissance, le réglementaire et la réduction de pression (réduction à la source et traitement). Des inquiétudes sont également exprimées sur ce sujet sur le stand eau potable, la problématique de la présence de PFAS dans l'eau potable étant fortement d'actualité sur certains territoires. Les substances principalement citées sont les PFAS, PCB, micro et nanoplastiques et de manière générale les polluants émergents.

La **connaissance des substances présentes dans l'eau et leur suivi/surveillance** est la première étape dans la lutte contre les micropolluants sur les territoires, avec plusieurs pistes évoquées : renforcer l'obligation des collectivités à surveiller et réduire les rejets en micropolluants, améliorer les connaissances sur les différentes matrices (eau, biote), accompagner la mise en place d'instrumentation et les différents outils de surveillance (dont le développement de la biosurveillance). Un accompagnement technique est également attendu pour appuyer les collectivités dans la recherche d'émetteurs de substances (réfèrent agence).

Concernant la réduction des substances, **le volet réglementaire apparaît comme un levier à renforcer** avec l'interdiction des substances dangereuses et une meilleure réglementation de la mise sur le marché des molécules.

Au niveau des territoires touchés par des pollutions toxiques, il s'agit d'abord de **réduire les émissions à la source** (dont les rejets des industriels), les actions de **traitement curatif** devant intervenir en complément (avec des attentes pour leur accompagnement financier également). Des attentes sont exprimées pour l'accompagnement à la **mise en place de stratégie de lutte contre les micropolluants au niveau des territoires** : les démarches d'opérations collectives mises en place sont citées en exemple. Le rôle des collectivités dans cette stratégie est mis en avant, avec des pouvoirs de police à renforcer.

Stations de traitement des eaux usées (STEU) et réseaux

Les attentes exprimées concernent principalement un accès aux aides moins restreint, avec un accompagnement demandé pour des mises en conformité en-dehors du zonage solidarité (ZRR) ou des priorités des SDAGE (STEU points noirs PAOT), afin de répondre aux exigences réglementaires et de pouvoir accompagner « les bons élèves » par anticipation. Les critères de sélection sont donc jugés stricts, tout comme le coût plafond et des avis sont exprimés pour augmenter le taux d'aide.

L'animation des démarches est un point qui ressort avec des attentes pour avoir des conditions favorables : taux d'aides élevés et niveaux de salaire favorisant le maintien des personnes sur les postes ou encore financement de l'ingénierie départementale.

Nouvelles sources de pollutions

La qualité de l'eau potable semble aller de pair avec évolutions des pratiques agricoles. On retrouve cependant des inquiétudes relatives à des polluants toxiques d'origine industrielles dont les PFAS qui cristallisent plusieurs demandes, exprimées en particulier lors de la commission géographique du Haut-Rhône, mais aussi les substances médicamenteuses ou nanoplastiques. Face à ces polluants nouvellement quantifiés dans l'eau potable, les besoins exprimés sont de **mieux les suivre et les connaître, pouvoir les traiter et/ou pouvoir être aidé pour recourir à une nouvelle ressource**. Ces attentes rejoignent ainsi celles exprimées au stand « assainissement / micropolluants ».

Approche globale / sécurisation

La **sécurisation de l'accès à l'eau potable**, que ce soit pour des motifs de quantité ou de qualité de l'eau est un besoin exprimé. L'accompagnement des projets de substitution pour des raisons de qualité de l'eau est ainsi évoqué sur plusieurs territoires. La quantité et la qualité de l'eau sont deux enjeux majeurs à prendre en compte dans une **vision intégrée globale** : l'intérêt des approches d'ensemble, avec des **projets globaux et structurants à privilégier** est souligné à plusieurs occasions.

Critères d'accès aux aides / Transfert de compétences

Nous avons vu que la principale attente concernant l'accès aux aides est d'élargir les zonages, au-delà des priorités du SDAGE (captages prioritaires) des SDAGE et au-delà de l'enjeu solidarité critère (zones de revitalisation rurales).

D'autres attentes sont exprimées sur les critères d'aides, qui vont dans le sens d'une gestion patrimoniale durable des services publics d'eau potable et d'assainissement et d'une meilleure structuration des services. Les critères **prix de l'eau et priorisation des travaux** à partir des études sont mentionnés comme critères à conserver. Il est aussi proposé de **favoriser le transfert de compétences** avec une prise de compétence globale en n'apportant plus d'aides à la commune. Pour résumer les contributions, **l'élargissement attendu sur le zonage n'est pas demandé sans contrepartie**, il doit viser les collectivités ayant un minimum de compétences, un prix de l'eau minimum et une vision globale.

Enfin, des aides sont attendues pour les études, les travaux ou l'animation menés en régie.

3. Nombre de contributions par stands et par commission géographique

